Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 4 (1901)

Heft: 201

Artikel: Mémoires de Messire Clemençon

Autor: Daucourt, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285604

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et communications
S'adresser
a la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

et communications
s'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 29me année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

AYS 29^{me} année *EE PAIS*

Mémoires

DE

Messire CLEMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT curé de Miécourt.

La Convention nationale de Paris, sous prétexte apparent qu'il fallait toujours laisser le peuple libre de prendre cette décision à se réunir ou non, espérait cependant, suivant les déclarations réitérées des soi -- disant députés et vendus du pays, que tout le peuple donnerait unanimement les mains pour la réunion de l'Evèché à la France. La Convention décréta qu'elle enverrait des commissaires (*) de la dite Convention pour examiner sur les lieux quel serait le vœu du peuple et qu'on s'en tiendrait finalement à la pluralité des votants pour un parti. Mais lorqu'en vint à reconnaitre les vœux des Communes, on constata que la pluralité de leurs, votants et même des Communes entières étaient pour un gouvernement à part, sous forme de république avec la religion catholique, apostolique et romaine (**).

(*) Ces trois députés étaient les citoyens Laurent, député du Bas-Rhin. Il vota la mort de Louis XVI et mourut en 1804; Monnot secrétaire de la Convention en 1794. Membre du conseil des Cinq-Cents en 1795; Ritter, juge à Altkirch, député du Haut-Rhin à la Convention.

(**) Les votes eurent lieu le 7 mars. Le 8, les députés furent réunis à Porrentruy. Au dépouillement du scrutin, on constata que 40 communes

Feuilleton du Pays du Dimanche 3

FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

— C'est vous ? dit-elle.

—Je ne vous dérange pas dans vos médita-

Elle lui fit une place près d'elle. et ils se turent. envahis par la mélancolie ineffable qui se répandait sur toutes choses autour d'eux, avec la tombée du crépuscule.

Dressé au-dessus de leur tête, dominant, du sommet de sa croix, la plaine, la mer, les champs et les collines, le Christ semblait bénir Malgré le décret de la Convention et la minorité des communes demandant la réunion à la France. les Jacobins et les cabaleurs du pays de Porrentruy réussirent avec leurs calonnies, à obtenir la réunion tant redoutée de la Rauracie. Le coup décisif fut porté par les commissaires qui proclamèrent cettle réunion de la Rauracie à la république française sous la dénomination de département du Mont-Terrible (*),

seulement avaient voté pour la réunion à la France; tandis que les 80 autres demandaient de former une république séparée. Ce résultat ne fut pas du goût des commissaires Ils attaquèrent la validité des votes opposés à la réunion du pays à la France; ils en annulèrent un grand nombre et firent ainsi une majorité qui leur permit de crier victoire.

mit de crier victoire.

Aussitôt l'assemblée, si irrégulière, se dépêcha d'envoyer des députés à Paris pour y porter le résultat des votes de la Rauracie. C'étaient le vieux Copin, Lémann, le perruquier, Rengguer et Triponé. Admis à la barre de la Convention, le 21 mars, ils expriment le vœu de leur concitoyens pour la réunion à la France. Le président de la Convention les félicite et les admet au baiser fraternel, puis leur assigne des places dans la salle. Moniteur, séance du jeudi 21 mars 1793 p. 369.

(*) Cette dénomination, donnée au nouveau département, est attribuée à l'imaginatiou vagabonde du curé Copin. Ardent patriote, admirateur entousiaste de la nature, le vieux Copin avait imaginé de transformer le rocher de Montéri, derrière Cornol, où se trouve le camp de Jules-César, en Mont-Terrible, et, comme les noms font tout, le département du Mont-Terrible en sortit et porta au loin la renommée d'effrayantes beautés que les Ajoulots ne connaissaient pas. Encore aujourd'hui on lit sur beaucoup de cartes françaises, à côté du mot Porrentruy, ce mot effrayant « Mont-Terrible ».

l'étendue et les bénir. Depuis l'horizon, le ciel se dégradait en teintes d'une douceur infinie, passant, par une gamme insensible, de l'orangé au vert, puis au bleu pâle, pour devenir au zénith, d'un bleu profond. Des nuages légers, comme de cendre impalpable, flottaient au ras de la mer ; un phare commençait à scintiller dans le lointain, et, dans l'intervalle des longs soupirs qui montaient d'une baie voisine, on entendait dans la glèbe le gazouillis mourant d'un invisible oisillon près de s'endormir. — Heure sereine, heure exquise, unique, propice aux confidences d'amour l..

Peu à peu la nuit se fit, la brise devint plus fraîche, et, comme Geneviève frissonnait. Pierre se serra plus étroitement contre elle. Elle ne protesta point. Alors il fit sa demande. Elle mit sa main dans sa main. Ils étaient fiancés désormais.

Restait à fixer l'époque du mariage et — pour la forme — à solliciter le consentement du

le 7 mars 1793, premier dimanche après Pa-

Ces trois commissaires organiserent tout d'abord le département; le peuple fut invité à élire des officiers et des autorités dans les municipalités, districts et département séant à Porrentruy. Jusqu'alors on avait promis au peuple qu'on n'inquiéterait pas le clergéau sujet du serment civique. Les Français avaient promis plusieurs fois, avant la réunion, qu'on ne supprimerait que les Chapitres et les couvents ou congrégations d'hommes et de femmes. Toutes ces promesses furent de vaines paroles. En effet, quatre semaines après, le département exigea la formule du serment civique que chaque prètre fut obligé de prèter devant la municipalité, huit jours après la publication du décret. En cas de refus, les prètres renitents seraient déportés dans une ile de l'Amérique appelée la Guvanne.

Le vénérable clergé du nouveau département ayant appris cette triste nouvelle, n'attendit pas la publication du décret, mais il prit le parti le plus sage, celui d'abandonner le pays et de se retirer en Suisse ou en Autriche, plutôt que de se voir arraché par la force du milieu du peuple et de périr misérablement dans une telle île si meurtrière. Il était donc plus sage et plus prudent d'émigrer, puisqu'en demeurant, il fallait apostasier la religion catholique. En le faisant les prètres n'auraient plus étéle bonheur du peuple et sa consolation, mais son scandale et sa tristesse, comme on le verra dans la suite par les extravagances des prètres qui sont restés et qui ont prèté le serment. La plupart de ceux-ci renoncèrent même à leur caractère de prêtre.

Les 5 et 6 mai, Messieurs les curés et autres prètres de la Principauté, tant séculiers que réguliers, quittèrent absolument leur domicile dans la nouvelle France pour prévenir le coup fatal

tuteur.

Pour la forme, s'entend, car, à cette idée saugrenue, émise par Pierre, que Papa Chardonnet put émettre un avis contraire aux volontés de sa pupille, Geneviève partit d'un grand éclat de rire.

Le lendemain matin, elle entrait en coup de vent dans le cabinet du professeur.

- Grande nouvelle, mon oncle, je me marie!

Il la regarda, saisi, remarquant peut-être
pour la première fois de sa vie qu'elle ne portait
plus de robes courtes, et lui cherchant encore
involontairement une poupée dans les bras.

-- Tu te maries, folle, et avec qui? Elle se mordit les lèvres.

- J'imagine que c'est avec un monsieur.

— J'entends, — Ce monsieur?

— Vous le connaissez. — Monsieur Legoff. Papa Chardonnet se prit le nez à poignée —